

## BILAN DU GARANT

Campus hospitalo-universitaire  
Grand Paris Nord

Concertation préalable

10 DECEMBRE 2018 – 10 FEVRIER 2019

Laurence Madoui et Jean-Pierre Tiffon  
Désignés par la Commission nationale  
du débat public



# Bilan des garants

## Campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord

10 DECEMBRE 2018 – 10 FEVRIER 2019

---

### SOMMAIRE

#### Avant-propos

##### Synthèse

- 1/ les 10 principales questions discutées 5
- 2/ Recommandations sur les suites de la concertation 9

#### I/ Fiche d'identité du projet

- 1/ Les maîtres d'ouvrage 10
- 2/ Historique 10
- 3/ Objectifs 11
- 4/ Trois implantations étudiées en trois ans 12
- 5/ Localisation 13
- 6/ Caractéristiques 15
- 7/ Financement 16
- 8/ Calendrier envisagé 16

#### II/ Le dispositif de garantie de la concertation

- 1/ Echanges préalables avec le maître d'ouvrage 18
- 2/ Entretien avec le préfet de Seine-Saint-Denis 18
- 3/ Autres contacts 19

#### III/ L'organisation de la concertation

- 1/ Les principaux temps de rencontre 20
- 2/ Les canaux d'échange en continu 21
- 3/ Une communication massive qui n'atteint pas toujours sa cible 21

## **IV/ Le déroulement de la concertation – La perception du projet par le public**

1/ Une hostilité dominante, centrée sur l'hôpital	22
2/ Une implantation en centre-ville ...	22
3/ ... qui risque d'en accentuer les dysfonctionnements	23
4/ Une incrédulité sur les projections d'Ile-de-France Mobilité ...	23
5/ ... et de l'Agence régionale de santé	24
6/ Un projet déjà acté ou susceptible d'être encore déplacé ?	25
7/ Une concertation ignorée par les élus en exercice ...	26
8/ ... et investie par les salariés de PSA	26

## **V/ Résultats de la concertation**

1/ Une alternative non étayée : la reconstruction de Bichat et de Beaujon	27
2/ Une variante émergente : l'inversion des emplacements de l'hôpital et de l'université	28
3/ Une proposition pour gommer la coupure de la voie ferrée	29
4/ Les engagements des maîtres d'ouvrage	29

## **VI/ Recommandations des garants** 30

## **VII/ Annexes**

Annexe 1/ Annonce d'une réunion organisée par diverses structures hostiles au projet	31
Annexe 2/ Pétition en faveur de nouvelles études d'implantations	32
Annexe 3/ Tract diffusé par la CGT en réunion publique	34
Annexe 4/ Mail adressé par les garants au maire de Saint-Ouen le 21/12/18	35
Annexe 5/ Réponse du maire de Saint-Ouen reçue le 08/02/19	36

# Synthèse

## 1/ Les 10 principales questions discutées

### 1. Faut-il concevoir un Campus ?

Les maîtres d'ouvrage veulent construire un Campus hospitalo-universitaire permettant de renforcer les liens entre les communautés médicales, d'enseignement et de recherche. Ce projet n'a pas donné lieu à contestation ou opposition.

### 2. Faut-il créer un nouvel hôpital ou rénover les anciens ?

En préalable à la concertation et à travers une pétition, une opposition à la création d'un nouvel hôpital s'est manifestée. Elle ne s'est pas, ou très peu, manifestée lors des réunions tenues à Bichat, à Beaujon et lors de la réunion publique avec les acteurs de santé.

Les représentants de l'AP-HP ont confirmé qu'une rénovation des hôpitaux existants n'était pas envisageable techniquement, opérationnellement et financièrement. Ils ont mis à disposition du public les études existantes qui n'ont pas été contestées sur leurs méthodes et données utilisées.

Malgré la demande des garants, aucun document argumenté sur la possibilité d'une simple rénovation n'a été fourni par ses promoteurs.

### 3. Quel dimensionnement de l'hôpital ? Quelles conditions de faisabilité ?

Le nouvel hôpital est conçu sur l'hypothèse d'un fort développement des soins ambulatoires répondant aux besoins et demandes des patients. La nette réduction du nombre de lits qui en découle a été fermement discutée.

L'AP-HP a expliqué que la réussite de son projet nécessitait une très bonne articulation avec les établissements partenaires sur le territoire et avec la médecine de ville.

Lors des réunions locales et lors de la réunion consacrée aux acteurs de santé, de nombreux intervenants ont rappelé les difficultés du territoire, les données de santé publique plus défavorables qu'ailleurs et l'évolution alarmante de la démographie médicale dans cette partie de l'Ile-de-France.

Les représentants de l'Agence régionale de santé ont exposé les projets actuellement mis en œuvre pour remédier à ces situations, qui n'ont pas semblé suffisants à plusieurs intervenants.

Même s'il reste huit années pour améliorer ces situations, cet enjeu important nécessite un engagement fort, public et urgent des autorités de santé et un suivi concerté avec les acteurs du territoire, les acteurs de santé et les associations de malades.

### 4. Quelle localisation du Campus ?

La localisation du nouveau Campus a été étudiée de longue date et a permis d'identifier plusieurs sites possibles qui ne sont plus disponibles. Les études réalisées ont désigné Saint-Ouen comme la localisation la plus pertinente.

À Saint-Ouen, une première localisation a été envisagée et n'a pu être concrétisée à cause des impacts négatifs sur les projets urbains programmés par la ville.

Une seconde localisation a été définie. Soumise à concertation en 2017, celle-ci a fait apparaître de nombreuses contraintes techniques, environnementales et financières. Même si, en fin de la concertation, la maîtrise d'ouvrage les avait réfutées, elles ont été confirmées par les analyses approfondies conduites par la Préfecture de Région.

Si la localisation actuelle est la meilleure selon les dires de la maîtrise d'ouvrage, elle est surtout désormais la seule réellement étudiée.

Comme l'ont fait remarquer les garants, l'absence d'alternative à la localisation actuelle est une fragilité du projet de Campus si, comme pour l'implantation précédente, certaines contraintes relevées en concertation s'avéraient rédhibitoires.

## **5. Quels risques pour l'emploi et l'activité ?**

### **Quels accompagnements des reclassements et de la relocalisation des emplois et activités ?**

La localisation actuellement étudiée et soumise à concertation entraînera la fermeture de l'usine PSA, du magasin Conforama et d'établissements de logistique.

La destruction de cette usine est vécue par de nombreux habitants et élus de la ville comme un symbole de la désindustrialisation du territoire et un signe supplémentaire d'une mutation qui s'opère à grande vitesse.

Les salariés et syndicalistes de PSA qui se sont exprimés en réunion de concertation considèrent que la fermeture de leur site est certes envisagée depuis longtemps. Sans mettre en cause l'AP-HP, ils estiment que la décision de l'État de qualifier le projet d'intérêt général sur ce site offre à la direction de leur groupe l'opportunité de justifier et d'accélérer la fermeture. Si des accords sociaux ont été signés au niveau du Groupe, les conditions de reclassement des personnels méritent une attention particulière de l'État.

Décider de qualifier en PIG le projet suppose que l'État ait apporté préalablement des garanties réelles aux salariés concernés et favorisé des accompagnements individuels efficaces. Il en est de même pour la relocalisation du magasin Conforama, l'un des plus performants d'Ile-de-France.

## **6. Quels impacts sur le quartier ?**

L'implantation du Campus dans le quartier a suscité de nombreuses réactions et questions. Ce quartier de constructions traditionnelles est jugé relativement paisible par ses habitants. L'implantation de ces deux bâtiments suscite des craintes de par leur dimensionnement. Crainte résumée par une habitante : « Vous voulez faire entrer une armoire normande dans un studio ».

La visite sur le terrain a fait relever les nombreuses contraintes : la voie ferrée qui traversera le Campus et nécessitera la construction de passages souterrains et aériens pour relier les bâtiments, une voirie assez étroite et déjà souvent saturée.

À ce stade du projet, les études de circulation, de bruit et plus généralement les études d'impact n'étaient pas disponibles. Elles devront dès leur finalisation être rendues publiques et donner lieu à des échanges formalisés avec les acteurs du territoire et les riverains.

Le maître d'ouvrage s'est d'ores et déjà engagé à informer les riverains et à les associer à l'élaboration d'un prochain cahier des charges d'étude.

## **7. Quels impacts sur les riverains ?**

Les riverains ont fait valoir leur crainte que la construction des bâtiments nuise à la qualité de vie, à la luminosité de leurs habitations, au calme des rues en journée et soirée.

Ils demandent à être régulièrement informés, concertés et associés aux choix qui seront réalisés.

La maîtrise d'ouvrage a d'ores et déjà pris des engagements précis : la construction se ferait en recul par rapport aux bâtiments de l'usine, avec doublement de la largeur de la voirie actuelle. Les hauteurs des bâtiments seraient limitées le long de la voirie à un niveau inférieur aux 28 mètres maximum envisagés. L'héliport serait construit le plus loin possible des habitations.

Ces engagements méritent d'être le plus rapidement possible confirmés et actés dans les cahiers des charges des études.

Le processus de concertation continue avec les riverains et leurs associations ou collectifs est à formaliser.

## **8. Quels éléments complémentaires au Campus ?**

Le campus sera complété par des ouvrages utiles à son bon fonctionnement.

La réunion avec les associations de malades a fait apparaître la nécessité de disposer d'une maison des associations de 300 m<sup>2</sup> que l'AP-HP, après études comparatives, prévoit d'implanter à l'extérieur de l'hôpital. Certaines associations souhaitent au contraire qu'elle soit au cœur de l'établissement.

Par ailleurs, l'APHP a indiqué que, pour faciliter la vie des patients, la création d'un hôtel hospitalier est programmée. Contrairement à 2017 où cet hôtel était prévu sur l'emprise de l'hôpital, sa localisation n'est aujourd'hui pas précisée. Une hypothèse à l'étude consisterait à définir des accords avec des hôtels existants. Les associations de malades ont insisté sur la nécessaire grande proximité de l'hôtel et du Campus afin d'éviter tout transport complémentaire.

Par ailleurs, un représentant d'association de patients a suggéré la création d'un espace de services à destination des malades, de leurs familles mais aussi ouvert aux habitants du quartier.

Dans certaines hypothèses, il serait donc nécessaire de construire à proximité immédiate du Campus : un hôtel hospitalier, une maison des associations et un espace de service. Le lieu de leur implantation n'est pas défini.

## **9. Quelle accessibilité en transports collectifs ?**

La localisation du Campus est justifiée par une bonne desserte en transports collectifs : les lignes 13 et 14 du métro, le RER C et diverses lignes de bus.

Ile-de-France Mobilité a exposé les conséquences favorables des ouvertures des lignes 14 (prolongée), puis 15, 16 et 17 pour la bonne accessibilité du Campus.

Le contraste entre la situation actuellement vécue par les usagers de ces lignes (surcharge de voyageurs, retards et faible fréquence des autobus) et le fonctionnement annoncé fait émerger des doutes sur la réalité des améliorations promises.

La localisation de l'entrée de l'hôpital déterminera les temps à parcourir à pied depuis le métro. Les contraintes physiques de la station Gallieni rendent difficiles son usage par des personnes en difficulté de santé et totalement impossible pour les personnes handicapées. À l'inverse, la nouvelle station de la ligne 14 leur est plus favorable mais est assez éloignée du bâtiment de l'hôpital.

L'évolution du réseau d'autobus sera nécessaire et devra être concertée dans les années précédant l'ouverture du Campus.

Une amélioration concertée de la situation existante, sur les bus en particuliers, est de nature à crédibiliser la possibilité d'une bonne desserte en 2027.

## **10. Quel scénario alternatif d'implantation locale ?**

Au vu de tous ces éléments, certains habitants ont demandé que soit étudiée une inversion de l'implantation des bâtiments universitaires et hospitaliers. Elle supposerait une extension des emprises côté boulevard Victor-Hugo et rendrait disponible un hectare non utilisé par l'Université côté Garibaldi.

Cette demande a été relayée par les garants auprès des maîtres d'ouvrage qui se sont engagés à l'étudier sans a priori et s'y sont déjà attelés.

Dans le document qui sera réalisé avant l'ouverture du processus de consultation du PIG, ce scénario sera analysé.

Que ce scénario soit validé ou réfuté, il est indispensable de présenter publiquement le document de demande de PIG aux acteurs du territoire afin qu'ils puissent s'exprimer en toute connaissance de cause.



## 2/ Recommandations sur les suites de la concertation

Comme l'avaient noté les garants dès l'ouverture de la concertation, la bonne articulation entre la concertation avec garant et la consultation PIG est essentielle.

La qualification de Projet d'Intérêt Général est un acte majeur qui sanctifiera la réalisation du projet en cette localisation. Il est donc indispensable que le processus de consultation soit très ouvert et public et que les documents nécessaires à des avis éclairés soient réellement à la disposition du public.

*C'est pourquoi, les garants recommandent au Préfet de Région que :*

- Des garanties de reclassement soient apportées aux salariés de PSA et des autres entreprises et qu'une relocalisation des activités de Conforama soit étudiée **avant la déclaration PIG,**
- Une large publicité des possibilités d'expression du public et des acteurs concernés par le projet soit assurée pendant la consultation PIG,
- Les documents du maître d'ouvrage et les avis exprimés durant la concertation ainsi que le bilan des garants soient mis à disposition du public.
- Les deux scénarios d'implantation des bâtiments soient soumis à consultation et que **l'implantation de bâtiments complémentaires (Maison des associations, hôtel hospitalier, centre de services) soit intégrée à la réflexion.**
- Qu'à l'issue de la phase de consultation et avant toute prise de décision soit tenue une réunion publique de bilan en présence des élus du territoire, du maître d'ouvrage et ouverte aux habitants, aux associations d'habitants et de malades.

*Les garants recommandent aux maîtres d'ouvrage :*

- De formaliser leurs engagements oraux sur la poursuite des échanges avec les acteurs du territoire, les habitants et les associations d'habitants et de malades.
- Sans attendre, la publication du compte rendu qui formalisera ces engagements, d'associer les habitants du quartier et les associations de patients à l'élaboration du cahier des charges des études.

# I/ Fiche d'identité du projet

## 1/ Les maîtres d'ouvrage

Le projet de Campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord (CHUGPN) est conjointement porté par l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) pour la partie hospitalière et par la Faculté de médecine Paris Diderot (Paris VII) pour la partie enseignement et recherche.

Le Campus a vocation à fusionner les hôpitaux de Bichat (Paris 18<sup>ème</sup>) et Beaujon (Clichy, Hauts-de-Seine), intégrés au Groupe hospitalier Hôpitaux universitaires Paris Nord Val-de-Seine, lui-même associé à la Faculté de médecine Paris Diderot.

Le préfet de région assure le pilotage et la coordination du projet, sur mission confiée par le Premier ministre.

## 2/ Historique

- **18 octobre 2016** : saisine de la CNDP par la Présidente de l'Université Paris Diderot
- **26 octobre 2016** : décision de la CNDP de ne pas organiser de débat public, au sens de l'article R-121-7 du code de l'Environnement ; recommandation auprès du maître d'ouvrage d'organiser une concertation sur l'ensemble du projet, volet universitaire et volet hospitalier, sous l'égide d'un garant désigné par la CNDP
- **26 octobre 2016** : la CNDP désigne Jean-Pierre Tiffon garant de la concertation recommandée
- **27 janvier 2017** : La concertation sur le Campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord (CHUGPN), envisagé sur la ZAC des Docks à St-Ouen, se tient du 27 janvier au 17 mars 2017
- **7 juin 2017** : la CNDP prend acte du bilan du maître d'ouvrage et du rapport du garant
- **19 mars 2018** : un courrier du préfet de région invite les maîtres d'ouvrage à étudier une implantation voisine du site initialement pressenti, où les contraintes techniques feraient significativement dériver les budgets
- **10 juillet 2018** : l'Université Paris Diderot et l'AP-HP saisissent conjointement la CNDP du projet d'implantation du Campus sur ce nouveau site
- **18 juillet 2018** : la CNDP décide de l'organisation d'une concertation préalable sous l'égide de Jean-Pierre Tiffon et Laurence Madoui
- **5 décembre 2018** : la CNDP approuve les modalités, le calendrier et le dossier de la concertation préalable
- **10 décembre 2018 - 10 février 2019** : concertation préalable

### 3/ Objectifs

**Le principe d'un Campus** réunissant les dimensions universitaire et hospitalière est retenu dès 2013. Pour la première fois, une université et un hôpital se conçoivent dans la proximité, avec une vision intégrative des activités d'enseignement, de recherche et de soins. Les structures seront reliées physiquement et les partenaires partageront certains équipements mutualisés. L'implantation du projet est orientée au Nord du Grand Paris, dans une optique de rééquilibrage de l'offre de soins, d'enseignement et de recherche. Après des décennies d'investissements orientés au sud de la capitale, l'inflexion s'amorce avec l'extension-modernisation de Lariboisière (Paris 10<sup>ème</sup>), engagée par l'AP-HP au printemps 2018.

**L'AP-HP** étudie depuis 2009 la création d'un établissement de taille critique, ambitionnant un rang d'excellence aux plans national et international. « L'hôpital du 21<sup>ème</sup> siècle » doit résulter du regroupement des sites de Bichat et de Beaujon, dont la dégradation complique le fonctionnement au quotidien. L'AP-HP entend rompre avec les immeubles de grande hauteur, dont la gestion est très contraignante (présence de 30 pompiers en permanence sur chaque hôpital, par exemple). La localisation du Campus doit maintenir le bassin de patientèle des établissements auxquels il se substituera. La conception modulaire de l'hôpital laisse augurer une durée d'exploitation de l'ordre du siècle.

Les activités médico-chirurgicales (soins de proximité, oncologie, urgences/soins aigus) et les disciplines (appareil digestif, cœur/vaisseaux/thorax, maladies de systèmes, maladies infectieuses, périnatalité) exercées sur chaque hôpital perdureront sur le Campus.

Celui-ci a vocation à devenir un site majeur en matière de transplantation (digestive, hépatique et cardiaque, l'activité de transplantation rénale exercée à Saint-Louis (Paris 10<sup>ème</sup>) étant susceptible de rejoindre Saint-Ouen).

Son trauma center maintiendra l'accueil de patients polytraumatisés, aujourd'hui effectué sur l'héliport de l'hôpital Beaujon. Le plateau médico-technique présentera une densité d'équipements supérieure à celle des deux établissements réunis. Les unités d'hospitalisation seront standardisées et modulables (possibilité de dédoubler des chambres).

La baisse de 25 % du nombre de lits d'hospitalisation suppose la maîtrise du « virage ambulatoire » (176 lits d'hôpital de jour contre 100 sur Bichat et Beaujon réunis), une gestion des lits fluidifiée et une meilleure articulation avec la médecine de ville (médecins libéraux et centres de santé).

**La Faculté** compte réunir sur le Campus les activités d'enseignement et de recherche, aujourd'hui éclatées sur les sites de médecine de Villemin (Paris 10<sup>ème</sup>) et Bichat (Paris 18<sup>ème</sup>), également vieillissants et entre lesquels les déplacements sont contraignants. Le site hébergera aussi les Unités de formation et de recherche (UFR) d'odontologie de Paris-Diderot (Garancière, Paris 6<sup>ème</sup>) et Paris-Descartes (Montrouge, Hauts-de-Seine). Ces deux universités sont appelées à fusionner en 2019 au sein de l'université de Paris, qui sera opérationnelle en 2020.

Le Campus accueillera également les instituts en soins infirmiers et les formations paramédicales, auxquels l'université délivre désormais des diplômes.

Il formera les professionnels de santé tout au long de leur carrière, en formation initiale (notamment sur des plateformes de simulation) et continue.

Les deux partenaires ont besoin d'espaces modulables, irréalisables au sein des sites « historiques ».

## 4/ Trois implantations étudiées en trois ans

En **2015**, les maîtres d'ouvrage projettent d'établir le Campus sur le boulevard historique de la ville (Victor-Hugo), dans le prolongement de la ZAC des Docks, rappelle l'édition de décembre 2018 du Journal de Saint-Ouen.

Pour la commune, cette implantation aurait « bouleversé la cohérence urbaine et résidentielle programmée » sur cet espace, selon le mensuel municipal. Le maire obtient le déplacement du projet de 150 m au Nord-Est, au sein de la ZAC des Docks, ancienne friche industrielle (100 ha) dont la reconversion en écoquartier doit s'achever en 2025.

C'est sur ce site que porte, au premier trimestre **2017**, une première concertation, garantie par Jean-Pierre Tiffon. Cinq semaines après sa clôture, le président de la République, François Hollande, pose symboliquement la première pierre et déclare le projet « irréversible ».

Pourtant, les incertitudes pointées dans le bilan du garant s'avèrent effectivement compromettantes pour la faisabilité du projet sur ce site :

- Coûts de protection des ouvrages, dans ce secteur où le plan de prévention du risque d'inondation distingue des zones soumises à aléas forts ou très forts
- Coûts de traitement de pollutions anciennes qui restent à caractériser et dont les responsables ne sont plus mobilisables
- Coûts de construction d'un pont-rail enjambant les voies SNCF.

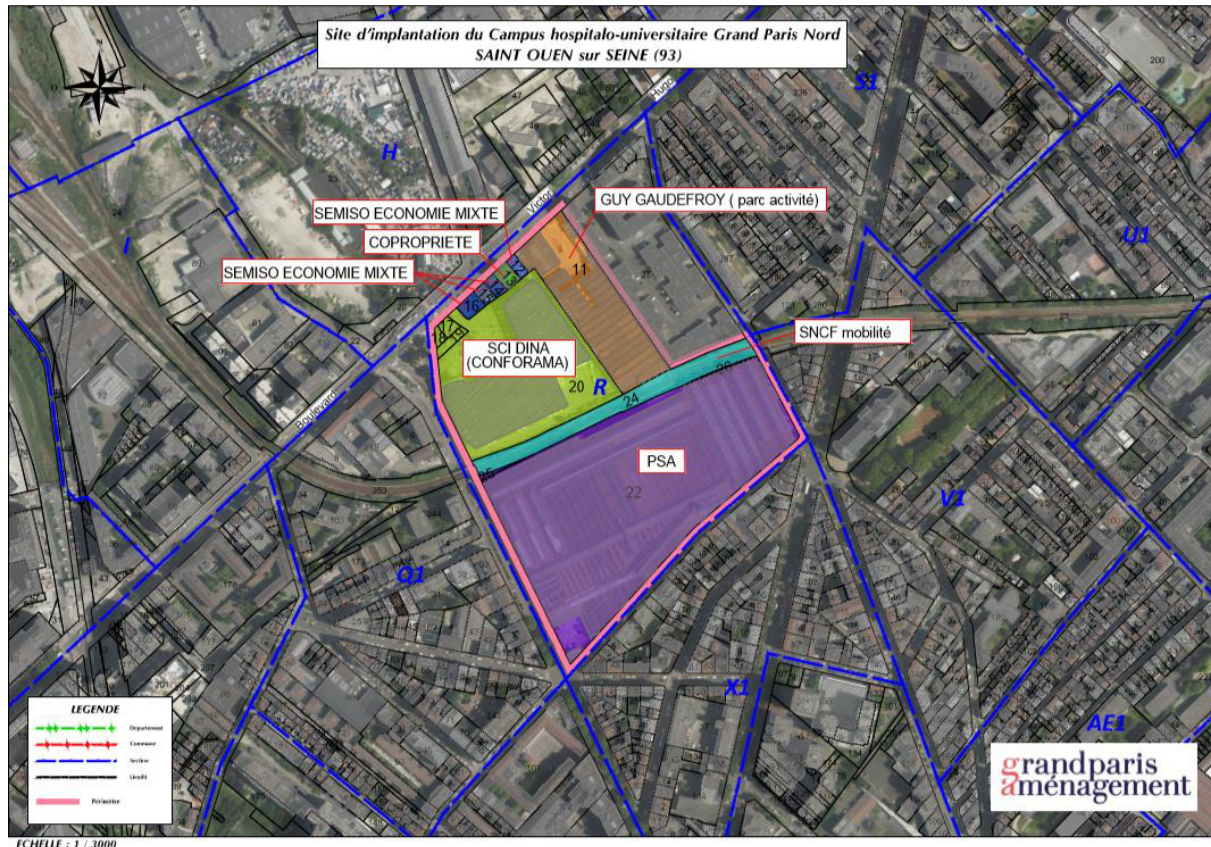
Le 19 mars **2018**, un courrier du préfet de région aux maîtres d'ouvrage liste les obstacles fragilisant le projet initial :

- Inondabilité du site
- Proximité d'installations classées pour la protection de l'environnement (CPCU, Syctom)
- Réseaux souterrains à intégrer (galerie avec servitude CPCU) ou dévoyer (artère-câble SNCF, réseaux Sedif et RTE)
- Surélévation des voiries et lien avec le franchissement prévu des voies SNCF
- Dépollution lourde et susceptible d'aléas
- Procédure d'éviction de multiples locataires avec impact calendaire

Ces contraintes lourdes renchérissent de plus de 200 M€ l'enveloppe initiale (830 M€ soit 650 M€ pour l'AP-HP et 180 M€ pour la seule construction (hors foncier) des locaux de l'université), précisent aux garants les porteurs du projet.

## 5/ Localisation

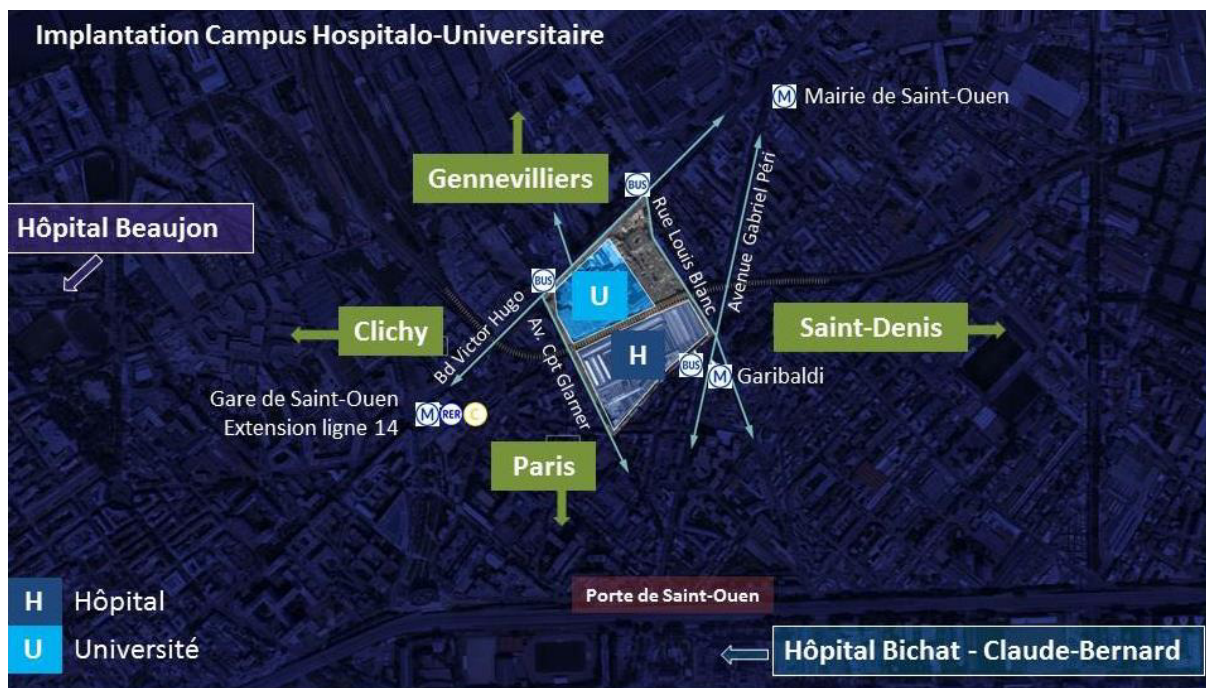
Le préfet de région invite dès lors les maîtres d'ouvrage à examiner les parcelles occupées par PSA, Conforama, un parc logistique (société Gaudefroy) et un îlot d'habitat (détenu par la Semiso et une copropriété), situées à 500 m au sud de l'implantation étudiée un an plus tôt et de surface équivalente (7 ha).



Ce nouvel emplacement, situé en zone déjà urbanisée, a l'avantage d'être :

- à l'écart des zones menacées par une crue centennale
- implanté le long du boulevard Victor-Hugo
- mieux desservi par les transports collectifs :
  - station Garibaldi sur la ligne 13 à l'entrée Est de l'hôpital
  - futur arrêt de la ligne 14 (prévu en 2020), partagé avec celui de la ligne RER C, voisin de l'accès à l'université au Nord du site et de la partie Ouest de l'hôpital
  - réseau de bus.

L'aménagement sera toutefois contraint par la présence d'une voie SNCF, qui marque aujourd'hui la frontière entre PSA et les autres entreprises.



Sur cet espace, le projet réintègre le cadre des budgets précédemment actés.  
 Fin novembre 2018, cette implantation est officiellement approuvée par le préfet de région et les maîtres d'ouvrage qui, entre temps (18/08/18), ont conjointement saisi la CNDP.

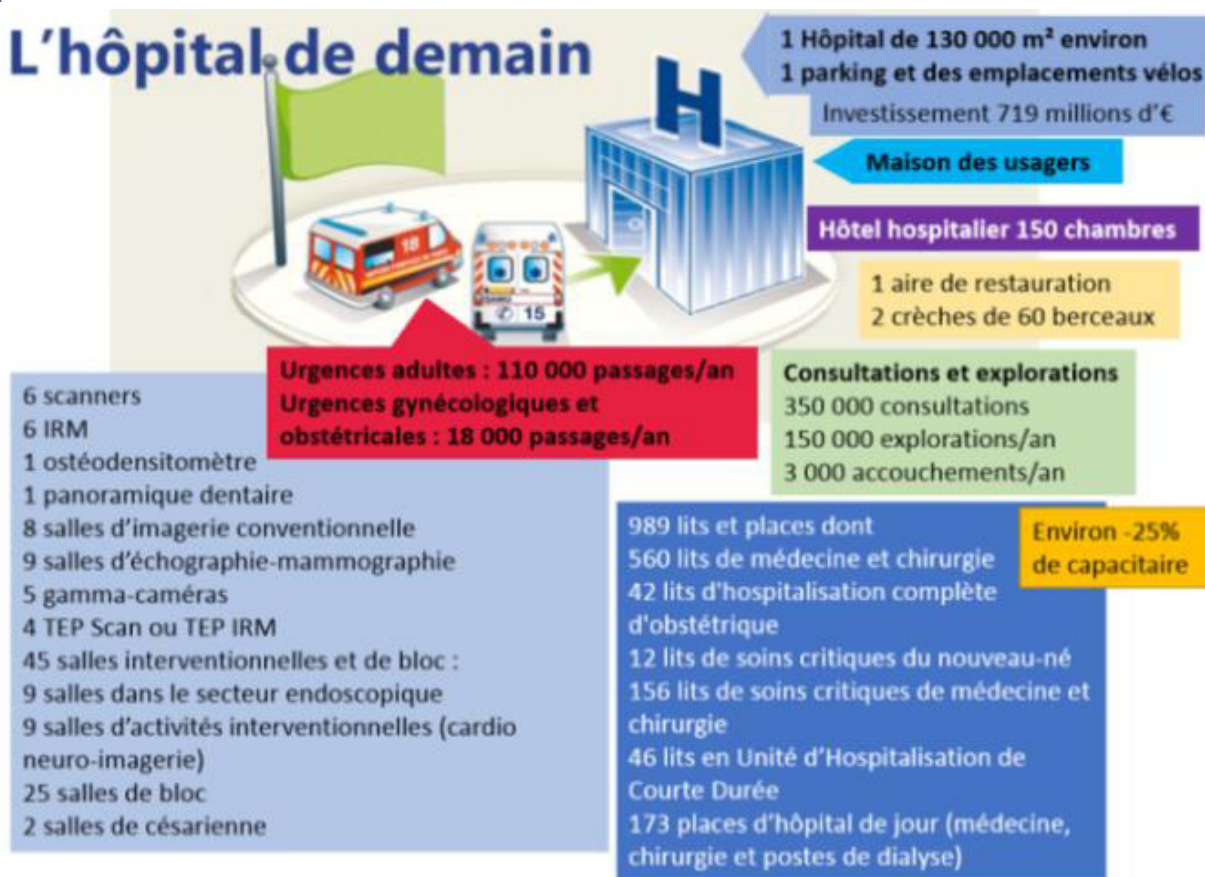
## 6/ Caractéristiques

Le Campus occupera une surface dans l'œuvre (SDO) près de 220 000 m<sup>2</sup>, se répartissant en :

- 130 000 m<sup>2</sup> pour les activités médico-chirurgicales (sur 4 ha)
- 88 4000 m<sup>2</sup> pour les activités d'enseignement et de recherche (sur 3 ha) ; 40 250 m<sup>2</sup> pour la recherche, 41 850m<sup>2</sup> pour l'enseignement, 6 300 m<sup>2</sup> pour la vie de Campus

La zone de desserte de l'hôpital s'étend sur 10 communes et arrondissements (Paris 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> ; Asnières, Clichy, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne (92) ; l'Île-Saint-Denis, Saint-Denis et Saint-Ouen (93), soit 932 000 habitants – une population amenée à croître d'environ 10 % d'ici à 2030, selon l'Agence régionale de santé.

L'hôpital comptera 1 000 lits et places (dont 816 lits d'hospitalisation). Par rapport à l'addition des personnels de Bichat et de Beaujon, les effectifs baisseront de 11 %.



La réflexion s'ouvre sur un « **hôtel des patients** » de 150 places pour les personnes ne requérant pas de surveillance médicale de nuit. Chaque spécialité doit être passée au crible pour identifier la patientèle relevant de ce type d'hébergement. Celui-ci se ferait dans des hôtels partenaires du Campus, qui lui alloueraient à proximité un quota de chambres dans des conditions écartant tout risque de « tri social » (reste-à-charge élevé).

Bichat est l'un des huit établissements de santé franciliens expérimentant cet hébergement extérieur avec l'appui de l'Agence régionale de santé (\*). Celle-ci évalue à 25 à 30 % la part de patients pouvant être orientés vers un hôtel hospitalier. Cette solution réduit les frais pris en charge par la Sécurité sociale, favorise le recentrage des équipes médicales sur leurs missions et réduit le risque d'infections nosocomiales du patient.

Le dossier du maître d'ouvrage chiffre à 5 700 les **emplois** sur le Campus (dont 1 200 de médecins hospitaliers et hospitalo-universitaires), auxquels s'ajoutent ceux des organismes de recherche partenaires. Selon le comité local du mouvement Génération.s, le Campus est appelé à être le premier employeur de la ville.

Le site sera par ailleurs fréquenté par 12 000 étudiants (7 000 au quotidien).

\* : sur les spécialités de pneumologie, cardiologie, chirurgie digestive et oncologie thoracique

## 7/ Financement

Le Campus mobilisera un peu plus d'**un milliard d'euros** (1,097 md €).

**L'AP-HP** réalise les acquisitions et investissements en propre. L'État, gestionnaire du patrimoine universitaire, y procède pour le compte de la faculté.

L'AP-HP a inscrit cet investissement prioritaire à son plan de financement pluriannuel, approuvé par les ministères de tutelle. Ces derniers ont validé un subventionnement ciblé au titre du rééquilibrage de l'offre hospitalo-universitaire au Nord de Paris (approbation par le Comité interministériel de performance et de la modernisation de l'offre de soins (Copermo) en décembre 2016). Ce soutien de l'État permet de débloquer 719 M€ d'investissements et d'équipements hospitaliers. Le produit de la cession de la tour de Bichat et du site de Beaujon ne financera pas le Campus, mais des investissements ultérieurs.

Figurant parmi les chantiers d'investissement du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, **l'université** est inscrite à l'inventaire du Secrétariat général pour l'investissement, pour un montant de 378 M€. Son financement sera abondé par la vente des locaux de Garancière, Villemin et Bichat.

## 8/ Calendrier envisagé

### 1/ Etudes et travaux

L'ouverture du Campus s'envisage désormais à l'automne 2027 (soit deux ans plus tard que sur la ZAC des Docks).

Début 2019, **l'AP-HP** a lancé les études de mobilité, d'insertion urbaine, celles associant la SNCF sur le franchissement de la voie traversant le site et l'étude environnementale (équivalente à une étude d'impact en vue de la déclaration d'utilité publique et du dépôt des permis de construire). Suivront le concours d'architecture et les études de conception (associant les personnels hospitaliers), sur une procédure qui s'étalera sur 18 mois.

L'acquisition de la parcelle PSA se fera vraisemblablement par voie amiable courant 2019. Les travaux doivent commencer en 2023 et durer quatre ans.



Le dépôt du permis de construire est décalé d'un an pour **l'université**, qui doit traiter avec quatre propriétaires avant de maîtriser le foncier. Les calendriers de travaux de la faculté et de l'hôpital doivent converger, pour une ouverture synchrone.

	Hôpital	Université
12/2016	Programme technique détaillé définitif	
2019	Lancement du concours d'architecture	
2020	Etudes de conception	
2021	Dépôt du permis de construire	
2022		Etudes de conception et dépôt du permis de construire
2023		Démarrage des travaux
2027		<b>Ouverture</b>

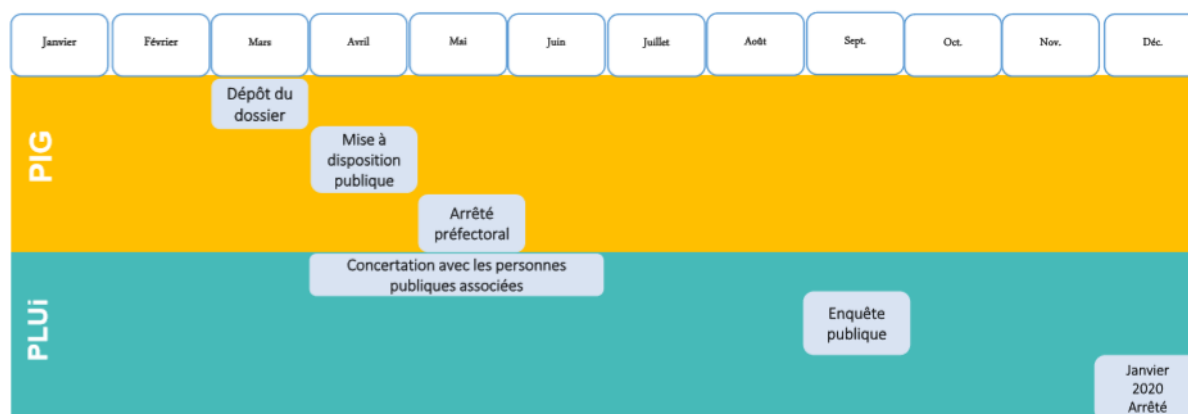
## 2/ Procédures administratives

Les démarches liées à la reconnaissance du Campus comme projet d'intérêt général (**PIG**) et à la déclaration d'utilité publique (**DUP**) sont conjointement menées par les porteurs du projet, avec la coordination de Grand Paris Aménagement.

Les maîtres d'ouvrage engagent auprès du préfet de Seine-Saint-Denis les démarches visant :

- dans un premier temps, la reconnaissance du PIG, en vue de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.
- dans un second temps, la demande de DUP afin d'acquérir les emprises foncières nécessaires, sans préjudice des acquisitions amiables qui pourront être réalisées.

## LE PROJET EN 2019



## II/ Le dispositif de garantie de la concertation

### 1/ Echanges préalables avec le maître d'ouvrage

Rencontrés les 17/09 et 03/10/18, en amont de la procédure, les porteurs de projet décrivent avec détails la genèse du projet et ses évolutions. Les discussions sont ouvertes, aucune question des garants n'est éludée.

L'AP-HP et l'université indiquent d'emblée qu'ils déposeront dans la foulée de la concertation une demande de qualification d'intérêt général de leur projet, auprès du préfet de Seine-Saint-Denis. Une fois adopté, l'arrêté préfectoral caractérisant le futur Campus comme PIG s'imposera au plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) que l'établissement public territorial Plaine Commune doit adopter fin 2019. D'où l'intuition – justifiée - des maîtres d'ouvrage d'une faible implication des élus locaux dans la concertation, sur un projet sur lequel les services de l'Etat prennent la main.

Les porteurs de projet ne contredisent pas les garants qui jugent qu'à ce stade, **l'opportunité du projet est quasi-actée.**

La concertation s'avère dès lors centrée sur les questions d'insertion urbaine du Campus et de la maîtrise de ses impacts (en phases chantier et d'exploitation). Sur ce versant de la réalisation du projet, les maîtres d'ouvrage se montrent curieux des retours du public qui, dans la mesure du possible, nourriront les cahiers des charges.

L'enjeu de la concertation à venir se resserre sur la prise en compte de ses conclusions dans le cadre de la future procédure PIG.

Les garants soulignent la nécessité :

- de faire apparaître, dans le dossier du maître d'ouvrage, l'imminente procédure de qualification d'intérêt général du projet,
- de justifier la localisation en passe d'être arrêtée par l'Etat, dont les atouts doivent clairement se détacher par rapport à la quarantaine de sites initialement étudiée,
- d'exposer les conséquences d'un statu quo,
- d'intégrer les conclusions de la concertation au dossier sollicitant la qualification en PIG.

Tout au long du processus, ils insisteront sur l'intérêt de **mettre au débat une option alternative.** Au programme de rencontres établi, ils proposent d'ajouter des temps spécifiques dédiés aux acteurs de santé du territoire et aux associations de patients.

Ce programme a été défini avec la société Rouge vif, prestataire pour l'organisation et l'animation de la concertation, qui vise les « riverains, soignants, patients ou encore étudiants », selon un communiqué des porteurs de projet du 10/12/18.

### 2/ Entretien avec le préfet de Seine-Saint-Denis

Les garants rencontrent, le 05/10/18, le préfet de Seine-Saint-Denis entouré de la sous-préfète d'arrondissement, du directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial de la préfecture ainsi que du chef du service aménagement durable du territoire de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis.

Le préfet défend la démarche de PIG, en aval de la concertation menée sous l'égide de la CNDP : cet outil du Code de l'urbanisme à caractère prescriptif est adapté à la mise en œuvre du projet, d'intérêt général et d'ampleur régionale, qui sera ainsi détaché des aléas politiques locaux et

sécurisé dans son volet foncier. Le principe en sera validé en réunion interministérielle trois jours plus tard, le 08/10/18.

Un arrêté préfectoral marquera le début de la procédure, ouvrant une mise à disposition du dossier pour un mois. A l'issue de cette période d'information, le préfet sera habilité à prendre un arrêté de qualification du projet en PIG. Plaine Commune disposera alors d'un délai d'un mois pour émettre un avis et mettre en compatibilité le PLUi, qui doit être finalisé fin 2019.

Le préfet s'engage auprès des garants à verser au dossier PIG leur bilan de la concertation.

Il est aussi disposé à ce que la préfecture expose pendant la concertation la procédure de PIG – tâche qu'assurera la sous-préfète, assidue à chaque réunion.

### 3/ Autres contacts

Les garants suivent une « **réunion de mobilisation** » **contre le projet** de Campus, organisée le 05/12/18 à Saint-Ouen par un collectif de structures d'opposition à la majorité municipale et intitulée « Pas ça, pas comme ça, pas là » (voir annexe 1). Y est défendue la rénovation de l'hôpital Bichat, complétée de la création d'un hôpital « de taille humaine » sur le territoire de Plaine Commune.

Les intervenants, en tribune et en salle, font autant le procès des politiques nationales de santé menées depuis une vingtaine d'années (course à la rentabilité calquée sur le secteur privé et laissant l'hôpital exsangue) que du projet de Campus au centre-ville (appelé à être « plombé et dévitalisé »). S'y expriment notamment l'ancienne maire et l'actuel député. Les opposants au projet annoncent leur intention d'intervenir massivement dans la prochaine concertation et de faire du sujet un thème de la prochaine campagne municipale.

Les quelques personnes qui tentent d'exprimer un avis nuancé sur le futur Campus sont sèchement réduites au silence. Cela pourra dissuader certains de participer à la concertation, qui s'ouvre quinze jours plus tard.

A l'issue de la concertation, le collectif revendiquera 700 signatures (320 en ligne, 380 sur papier) à la pétition (voir annexe 2) qui reprend les revendications exprimées en réunion.

Par ailleurs, en amont de la concertation, les garants en informent **le conseil de développement de Plaine Commune**.

### III/ L'organisation de la concertation

#### 1/ Les principaux temps de rencontre

- **Trois réunions publiques** se tiennent les 20/12/18 (ouverture de la concertation dans une salle louée auprès de la mairie à proximité de l'Hôtel de ville), le 29/01/19 (sur le thème de l'insertion urbaine, dans la même salle) et le 07/02/19 (clôture à l'Hôtel de Région). Elles rassemblent chacune une centaine de personnes et durent environ deux heures.
- **Une visite urbaine** se déroule dans la matinée du 09/01 dans le quartier d'implantation du Campus.  
Une soixantaine de personnes, divisées en trois groupes et dotées d'un « carnet de visite » où sont notées questions et remarques, parcourent les quatre rues délimitant le site.



- **Une réunion dédiée aux acteurs de santé** réunit une vingtaine de participants, le 24/01/19 à l'hôpital Bichat.
- **Un Facebook Live** organisé le 01/02/19 recueille une poignée de questions
- **Une réunion dédiée aux associations de patients** rassemble une quinzaine de personnes le 09/02/19 à Bichat.

Par ailleurs, les garants suivent des **réunions internes à l'AP-HP** (les 08/01/19 à Beaujon et 14/01/19 à Bichat), auxquelles les ont conviés les organisateurs, bien qu'ils n'y soient pas formellement tenus.

## 2/ Les canaux d'échange en continu

Les maîtres d'ouvrage informent le public par le biais d'une **plateforme** (<http://campus-hopital-grandparis-nord.fr>) qui, en cours de concertation, s'enrichit de divers documents présentés en réunion (diaporamas des porteurs de projet, d'Ile-de-France Mobilité et de l'Agence régionale de santé) et sollicités par les garants et les habitants (études sur la faisabilité de la rénovation de Bichat et Beaujon et d'implantations antérieures visant d'autres sites).

Sur la plateforme, la « **foire aux questions** » recueille une soixantaine d'interrogations et observations. Les maîtres d'ouvrage y apportent des réponses, précisant les contours du projet et invitant à participer aux divers temps d'échange pour plus ample information.

Les garants reçoivent une demi-douzaine de **courriels** interrogeant sur la mise à disposition d'études demandée en réunion publique et présentant des recommandations en matière d'insertion urbaine.

Dix contributions sont recueillies sur les **registres** accessibles lors des réunions publiques et au centre administratif municipal, qui a accueilli une exposition dédiée au projet.

## 3/ Une communication massive qui n'atteint pas toujours sa cible

Quelque 2 000 flyers sont distribués à la station de métro Garibaldi le samedi précédant la réunion d'ouverture. Pourtant, nombre de participants déplorent avoir appris par le bouche-à-oreille la tenue de l'événement.

La réunion dédiée aux acteurs de santé draine une vingtaine de personnes, quand un vaste mailing a préalablement visé les professionnels du territoire. Sa programmation dans l'après-midi ne convient peut-être pas aux médecins libéraux.

## **IV/ Le déroulement de la concertation – La perception du projet par le public**

### **1/ Une hostilité dominante, centrée sur l'hôpital**

Sur ce projet associant étroitement activités médicales, enseignement et recherche, les critiques se concentrent sur le « grand hôpital ».

Les réunions d'ouverture et de clôture se déroulent dans une ambiance passablement tendue, où les porteurs de projet sont fréquemment interrompus et les garants amenés à écourter certaines prises de paroles véhémentes et à recadrer le débat.

La sociabilité est en revanche de mise lors de la visite de la zone d'implantation du Campus et de la réunion consacrée à l'insertion urbaine, où s'expriment les « vraies gens » - ayant pour seul intérêt à agir la préservation de leur cadre de vie, non un calendrier électoral en perspective. La visite fait ressortir des informations pertinentes sur le fonctionnement du quartier, des inquiétudes sur l'impact du Campus et des propositions d'enrichissement ou d'évolution du projet, qui seront approfondies en réunion. En dépit de doutes sur la faisabilité du projet et de désaccords persistants chez certains, cette séance se distingue par une bonne qualité d'écoute et se conclut sur les applaudissements de la salle.

La très grande majorité des commentaires reçus sur la plateforme et les registres est récalcitrante au projet, pointant de façon quasi-exclusive l'hôpital.

Les garants notent le contraste marqué entre les fortes réserves que suscite le projet sur la localité d'accueil et l'adhésion globale des personnels et étudiants des hôpitaux et université, qui en attendent une amélioration sensible de leurs conditions de travail.

### **2/ Une implantation en centre-ville ...**

Le Campus doit s'insérer dans le quartier Garibaldi, entre deux artères majeures de Saint-Ouen (avenues Victor-Hugo et Gabriel-Péri) reliant l'Hôtel de Ville, où cohabitent des typologies d'habitat variées.

Au Sud, la rue Farcot est bordée par l'usine PSA. Les concepteurs et architectes s'attacheront à en préserver le caractère de faubourgs anciens, assurent les maîtres d'ouvrage. Destinée à l'accueil des patients, la rue doit voir sa largeur doublée est (à 24 m, au détriment de l'emprise de l'AP-HP) : les habitations ne devraient pas pâtir de l'ombre portée par les bâtiments hospitaliers, situés au Nord. A l'Ouest, l'avenue du Capitaine-Glarner relie les deux avenues principales et longe les terrains de PSA et Conforama. L'accueil des urgences devrait se situer sur cette voie, qualifiée par les habitants « d'architecture assez laide ».

Au Nord, l'avenue Victor-Hugo marque la limite Sud de l'écoquartier des Docks. On y aperçoit d'un côté la mosquée, inaugurée au printemps 2018 et, de l'autre, les cheminées de la CPCU et du Sycotm. Sur ce secteur en mutation voué à accueillir l'université, peut s'exprimer une certaine liberté architecturale, qu'une couture urbaine devra relier au tissu ancien.

A l'Est, la rue Louis-Blanc héberge de l'habitat collectif et individuel, plus ou moins ancien. Comme l'avenue du Capitaine-Glarner, elle est traversée par la voie SNCF. L'AP-HP y envisage une construction en retrait de la rue pour ne pas priver de lumière les étages inférieurs.

L'AP-HP et l'Université sont engagées à ériger des bâtiments dont le dernier plancher n'excèdera pas 28 m (restant ainsi sous le seuil des immeubles de grande hauteur). Cette hauteur maximale sera réservée au cœur des parcelles, à distance des habitations. C'est aussi à ce niveau que se situeront l'hélistation et divers équipements techniques.

Sur la base du trafic actuel de Beaujon, quelque 150 atterrissages et autant de décollages d'hélicoptères sont prévus chaque année sur le site, qui drainera au quotidien environ 85 ambulances (tenues de ne pas actionner les sirènes aux abords du site).

### 3/ ... qui risque d'en accentuer les dysfonctionnements

Ce quartier très dense est marqué par divers maux urbains : saturation de la ligne 13, bus à la fréquence et au trajet aléatoires, congestion routière, bruit, pics de pollution récurrents, commerce de cannabis ... dont les Audoniens redoutent l'aggravation avec l'arrivée du Campus.

Celui-ci est qualifié de « mastodonte », de « bunker », de « blockhaus » qu'il faudra « faire entrer au chausse-pied » en cœur de ville, où il inscrira une « coupure entre les quartiers ». On parle d'acharnement à « loger une armoire normande dans un studio ».

Certains Audoniens associent par ailleurs l'arrivée du Campus à la fermeture de l'usine PSA, dont l'activité décroît pourtant continûment en vue de sa prochaine réaffectation à d'autres sites, indépendamment du projet de site hospitalo-universitaire.

Il est souhaité la préservation, au moins partielle, des bâtiments industriels, à titre patrimonial.

### 4/ Une incrédulité sur les projections d'Ile-de-France Mobilité ...

Le public se montre dubitatif sur les impacts annoncés du renforcement de l'offre de transports collectifs, qui doit désaturer la ligne 13. Celle-ci doit être rénovée « à court terme » puis utiliser de nouveaux trains en 2026, indique Ile-de-France Mobilité.

Sur la ligne 14 prolongée circuleront des trains de 8 voitures (contre 6 aujourd'hui) transportant 40 000 voyageurs par heure (contre 30 000/h). **A l'été 2020, l'ouverture des stations Clichy-Saint-Ouen et Mairie de Saint-Ouen allègera le trafic de la ligne 13 de 20 % sur le tronçon Saint-Lazare-La Fourche et de 25 % sur la branche reliant La Fourche à Saint-Denis**, projette Ile-de-France Mobilité.

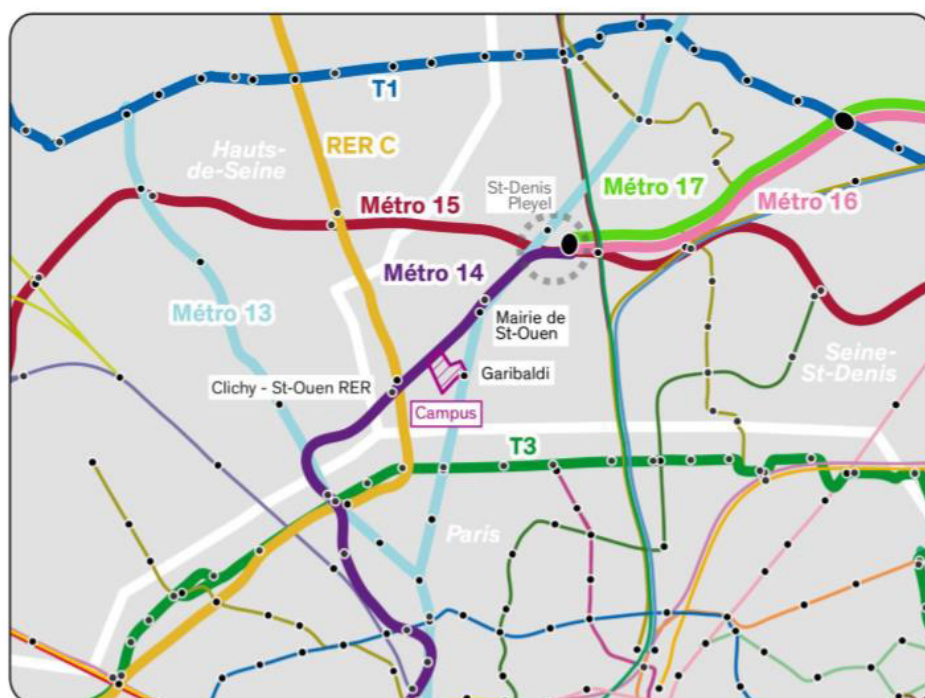
Bien que l'autorité organisatrice des transports assure que ses prévisions intègrent l'implantation du Campus et la hausse de population et d'emploi à Saint-Ouen (+ 45 % et + 60 % à horizon 2035), les Audoniens n'envisagent pas de réelle oxygénation de la ligne 13, qui fonctionne aujourd'hui « à 130 % », selon une contribution écrite.

Le schéma d'implantation place la station Garibaldi à 30 m de l'entrée de l'hôpital destinée aux patients, quand celle de Clichy-Saint-Ouen sera distante d'environ 500 m : les hypothèses de transfert de voyageurs de la ligne 13 vers la 14 peinent à convaincre.

Si, comme le redoutent les habitants, **la 13 ne saurait être suffisamment désengorgée**, comment pourrait-elle correctement transporter des patients se rendant à l'hôpital ? Sachant que les femmes enceintes allant au travail par cette ligne bondée sont aujourd'hui mises en arrêt pathologique dès les premiers mois de grossesse. Le risque est grand que les visiteurs de l'hôpital préfèrent s'y rendre en voiture, gonflant le trafic et ses nuisances.

Quelles que soient les perspectives ouvertes à terme par les lignes de métro 15 (rocade inter-banlieues), 16 (Saint-Denis – Noisy) et 17 (Saint-Denis – Le Mesnil Amelot), les Audoniens demandent une amélioration rapide du réseau de bus, en réponse aux besoins immédiats. Le 173, qui dessert les RER A et B et peut dès aujourd’hui servir d’alternative à la ligne 13 du métro, n’affiche qu’une fréquence de 12 mn.

## La desserte en transports collectifs en 2030



### 5/ ... et de l'Agence régionale de santé

Le territoire que desservira le Campus est marqué par des **indicateurs de santé défavorables** : pour 1 000 habitants, on y dénombre 0,6 médecin généraliste (contre une densité moyenne francilienne de 0,78/1 000 hab.), 0,8 masseur-kinésithérapeute (contre 1,07) et 0,74 infirmier (contre 1,24), selon l'Agence régionale de santé (ARS).

Compte tenu de la densité de population, le territoire est aujourd'hui déficitaire (Seine-Saint-Denis) ou fragile (Paris) en maisons de santé pluridisciplinaires et en maisons médicales, pose l'ARS.

L'un des enjeux du bon fonctionnement du futur hôpital réside dans son articulation avec les acteurs locaux de santé (médecine libérale et centres de santé), qui doit permettre la maîtrise du flux aux urgences et un bon suivi des patients. « La collaboration avec la médecine de ville doit être directe, étroite, efficace, avec des liens entre les uns et les autres pratiquement comme s'ils travaillaient ensemble au même endroit », énonce le président de la Commission médicale d'établissement du Groupe des hôpitaux universitaires Paris Nord Val de Seine.

Attendant à l'hôpital Bichat, le site de Claude-Bernard (400 lits et places) vient en appui du projet de Campus, avec le maintien d'une offre en santé mentale et le renforcement de l'offre gériatrique.



Mi-2019 doit en outre s'y ouvrir une maison pluriprofessionnelle de santé (offre hospitalière ambulatoire, centres d'imagerie et de dialyse, pôle enfance).

L'AP-HP engage par ailleurs des partenariats avec les centres municipaux de santé de Clichy, Gennevilliers, Marcadet (Paris 17<sup>ème</sup>), Saint-Ouen et les sites spécialisés dans les soins de suite et de réadaptation de La Jonquière (Paris 17<sup>ème</sup>), Saint-Jean-des-Grésillons (Gennevilliers) et Roguet (Clichy).

Sur la zone de desserte du Campus, les effectifs de médecins généralistes ont reculé de 9 % de 2011 à 2017, selon les données de l'ARS. **Une baisse que n'ont pas enrayeré les dispositifs de soutien à l'installation** sur ce territoire, majoritairement classé en zone d'intervention prioritaire.

Selon l'ARS, l'amélioration du tableau doit résulter, d'une part, de la fin du numerus clausus en 2020 et, d'autre part, du déploiement des communautés professionnelles territoriales de santé (deux mesures inscrites dans la stratégie « Ma santé 2022 », annoncée par le gouvernement en novembre 2018).

Une contribution écrite déplore l'absence d'étude sur les besoins sanitaires - actuels et futurs - du bassin. Le prochain projet régional de santé de l'ARS, dont l'élaboration s'engagera début 2021, évaluera l'ajustement de l'offre de soins nécessaire au regard de l'arrivée du Campus.

Dans l'immédiat, **les Audoniens sont perplexes quant au retournement de tendance annoncé de la démographie médicale**. Centrés sur les constats présents, ils relèvent que la ville de Saint-Ouen (\*), est dépourvue de gynécologue et ne compte qu'un pédiatre et un orthophoniste, très difficilement accessibles. « On n'arrive pas à attirer des enseignants sur la ville, comment serait-elle attractive pour des médecins ? »

Enfin, **le développement programmé des soins en ambulatoire interroge**, dans une ville où près du tiers de la population vit dans la précarité (\*\*) et où la sortie de l'hôpital ne mène pas forcément à un foyer décent et propice au repos. Le directeur de la santé de la ville rappelle que plus on remonte la ligne 13 vers le Nord, plus l'espérance de vie décroît. Il voit dans le développement de l'ambulatoire « une inquiétude pour le territoire. Derrière 'le virage ambulatoire', quel modèle de collaboration avec les acteurs locaux est envisagé ? Il faudra aller plus loin dans la réflexion ».

\* : où la fécondité est supérieure à la moyenne nationale (Compas, Diagnostic territorial, 2016)

\*\* : 29 % de pauvreté, contre 27 % sur le département et 14 % en moyenne nationale (id.)

## 6/ Un projet déjà acté ou susceptible d'être encore déplacé ?

Des participants à la concertation la jugent « peu lisible », un flou qui contribue sûrement à expliquer les deux visions contradictoires du public sur l'avenir du projet :

- Le PIG fige le Campus : « Le centre-ville deviendra invivable mais le PIG prime. » « A quoi sert la concertation sinon à informer sur un projet sur lequel personne ne peut rien faire ? » « Le sentiment qui prédomine côté population est que tout est déjà "ficelé" ». Lors de la balade urbaine, les participants entendent qu'« il n'y a pas de plan C » (après le projet A côté Docks, déplacé sur le B autour de Garibaldi).

- Ou, à l'inverse : « Le premier site concerté a été abandonné, cela peut se reproduire ... » Dans le mail adressé aux garants (annexe 5), le maire de Saint-Ouen explique sa discrétion dans la procédure de concertation par l'incertitude sur la réalisation effective du Campus, se disant « dans l'attente de perspectives fermes et définitives de l'État ».

## 7/ Une concertation ignorée par les élus en exercice ...

En réunion, les participants soulignent l'absence de positionnement de l'équipe municipale sur ce projet structurant. En 2017, le maire ne s'était exprimé qu'à la clôture de la concertation. En 2018-2019, il reste en retrait, malgré la sollicitation écrite des garants (voir annexe 4). Si des adjoints assistent à la réunion de clôture, c'est en position d'observateurs.

L'édition de décembre 2018 du journal municipal retrace avec une pointe de raillerie le « feuilleton à rebondissements » du « futur grand hôpital ». Celle de janvier 2019 consacre un dossier à la mutation de la ville, d'un secteur industriel à un pôle tertiaire, sans citer le Campus parmi les implantations illustrant son attractivité pour les acteurs économiques.

Pour autant, depuis l'automne 2018, un groupe de travail technique composé de personnels du conseil départemental de Seine-Saint-Denis, de l'EPT Plaine Commune et de la ville de Saint-Ouen étudie avec les maîtres d'ouvrage les diverses facettes de la réalisation du projet.

## 8/ ... et investie par les salariés de PSA

Vêtus de gilets jaunes, une dizaine de salariés de PSA syndiqués à la CGT se présentent à la réunion de clôture à l'Hôtel de Région, où les règles de sécurité imposent une pré-inscription. Après échange avec les maîtres d'ouvrage, l'accès leur est ouvert pour une prise de parole en ouverture de la session.

En novembre 2018, un comité d'entreprise extraordinaire a officiellement annoncé la fermeture du site de -Saint-Ouen (\*) d'ici 2021 – que Le Parisien évoque depuis l'été 2018.

Le porte-parole des salariés indique que l'usine est en « décroissance pilotée » : depuis 2012, les effectifs sont tombés de plus de 700 à 324 postes. Nul n'est dupe : « PSA veut fermer depuis longtemps, le dossier de l'AP-HP est une aubaine : la direction ne peut rien contre un projet d'utilité publique ».

Il met en cause l'accord signé à l'échelle du groupe entre des syndicats et la direction, qui prévoit un plan de départs volontaires et un accompagnement des salariés par une société d'intérim. « La direction nous propose des miettes et nous envoie ailleurs trouver des CDI – alors qu'une part importante des effectifs a plus de 55 ans ». Le « rouleau compresseur » de l'Etat étant à l'œuvre, « il apparaît légitime aux salariés » que ses services apportent « une aide au reclassement. »

\* : exploitée depuis la fin des années 1920, où sont embouties des pièces métalliques destinées à divers sites du groupe.

Signalons par ailleurs qu'à l'initiative d'une maîtresse de conférence de **l'Ecole d'urbanisme de Paris**, une vingtaine d'étudiants en première année de master assiste à la réunion de clôture, dans le cadre d'un cours sur la participation.

## V/ Résultats de la concertation

### 1/ Une alternative non étayée : la reconstruction de Bichat et de Beaujon

Une frange de participants, notamment au sein de l'opposition municipale, plaide pour la rénovation des deux sites appelés à fusionner, avec le soutien des personnels CGT de Bichat. Une autre option consisterait à rénover Bichat et à construire un hôpital à l'Ouest du département. « On nous vante un 'nouvel' hôpital mais on est déjà desservi par Bichat, à 200 m de la station Garibaldi ! » Certains jugent que la seule raison économique conduit à compacter deux hôpitaux en un. Voire soupçonnent une absence de volonté à remédier à la dégradation continue des sites, pour rendre irréalisable leur remise en état.

La rénovation d'un ou deux établissements – qui n'avait pas émergé lors de la concertation de 2017 – sera défendue tout au long de la concertation, même après diffusion des études de faisabilité réalisées pour l'AP-HP, concluant à la non-viabilité d'un tel projet.

Selon ces études, ces établissements vétustes cumulent les non-conformités (sécurité incendie, réseaux électriques) et souffrent de diverses « pathologies » (absence d'étanchéité des façades, présence d'amiante). A Beaujon (ouvert en 1935), il est inenvisageable de pérenniser le réseau de chauffage secondaire, dont les fuites imposent régulièrement des fermetures de chambres. A Bichat (ouvert en 1980 sur la base d'un permis de construire délivré en 1974), « les installations de froid et une partie des installations électriques ont démontré leur saturation pendant la canicule » de 2003. En outre, la structure verticale de la tour est « inadaptable », empêchant toute flexibilité des locaux.

Le retour à « un niveau de vétusté normal » est chiffré à 408 M€ (valeur 2016). « Ce niveau d'investissement, qui rivalise avec celui d'un nouveau bâtiment, serait loin de permettre une remise à neuf des deux sites » (\*). Il viabiliserait juste un fonctionnement dans des conditions acceptables (sécurité, confort, propreté) sur 20 à 25 ans.

Si plusieurs participants insistent sur la rénovation des sites existants, **aucun argumentaire solide en justifiant l'opportunité et la faisabilité ne viendra l'étayer**, malgré les demandes des garants. Ceux-ci jugent robustes et convaincantes les études présentées par l'AP-HP.

Côté université, la rénovation des sites parisiens apparaît incompatible avec la poursuite des activités d'enseignement et de recherche. L'hypothèse d'un déménagement sur un site provisoire suivi d'un ré-emménagement sur un site rénové coûterait a minima 14 % plus cher que le transfert vers un site neuf – cette dernière option ayant été retenue par les autorités de tutelle.

\* : il ne couvre pas tous les corps d'état, surfaces et installations.

## 2/ Une variante émergente : l'inversion des emplacements de l'hôpital et de l'université

A l'issue de la balade urbaine, des habitants défendent une inversion des emplacements de l'hôpital (initialement envisagé sur le site de PSA) et de l'université (Conforama et voisins), faisant valoir :

- La proximité de la parcelle Conforama du futur arrêt de la ligne de métro 14, qui sera accessible aux personnes à mobilité réduite. Quand la mise en accessibilité de la ligne 13 n'est pas envisagée par Ile-de-France Mobilité, pas plus que l'élargissement de la bouche de métro de la station Garibaldi, étroite et déjà surchargée.
- La desserte immédiate de cette parcelle par le boulevard Victor-Hugo (D410), axe reliant le périphérique à l'Ouest (Porte de Clichy) et Saint-Denis à l'Est, qu'emprunteront les automobilistes se rendant au Campus. Une contribution écrite souligne que « Les caractéristiques viaries au pourtour du quadrilatère (d'implantation projetée du Campus) mettent en évidence que seul le boulevard Victor-Hugo peut fournir la largeur pour supporter le trafic supplémentaire lié au fonctionnement d'un grand hôpital (...). La D410 au gabarit approprié et la jonction en ligne droite avec la Porte de Clichy doivent permettre un accès routier aménagé, sécurisé et apaisé. Au Sud du quadrilatère, l'avenue Gabriel-Péri au gabarit très étroit (2x1 voie) aboutit à la porte de Saint-Ouen en une jonction rétrécie ».
- L'intérêt à préserver la relative paisibilité au Sud du site, où la résidentielle rue Farcot est empruntée par les familles pour les trajets domicile – école en semaine et devient une zone de stationnement anarchique le dimanche (jour de marché), qui compliquerait les accès.



### 3/ Une proposition pour gommer la coupure de la voie ferrée

Des habitants proposent **la couverture de la voie SNCF (\*)**, qui introduirait un accès central au Campus.

Les maîtres d'ouvrage annoncent qu'ils exploreront cette piste, signalant que, sur cette ligne électrifiée, la présence de caténaires implique une couverture surplombant les voies d'au moins 6 m. Ce volet complètera l'étude menée avec la SNCF sur les relations physiques à créer entre l'hôpital et l'université (passerelle, souterrain).

\* : Peu fréquentée (1-2 trains de fret/j), cette voie est néanmoins capitale pour la SNCF en tant que jonction entre la Gare du Nord et le RER C.

### 4/ Les engagements des maîtres d'ouvrage

Les porteurs de projet **intègreront les propositions du public aux cahiers des charges** des prochaines études – toutes devant donner lieu à de nouveaux échanges quand elles auront livré leurs conclusions. Les points de vigilance (trafic, bruit, ensoleillement) y seront réaffirmés.

Ils indiquent, en réunion de clôture, que le dépôt du **dossier de demande de qualification du projet de Campus en PIG**, initialement prévu fin décembre 2018, est **décalé à mi-mars 2019**, afin d'y faire figurer les conclusions de la concertation et les premiers éléments issus des études en cours.

Ils annoncent **une prochaine rencontre entre la population et les cabinets qui rédigeront les cahiers des charges des concours d'architecture pour l'université et l'hôpital**. Le maire est en outre invité à participer au jury de chaque concours.

Surtout, ils déclarent **relancer l'étude sur l'inversion des emplacements de l'hôpital et de l'université**, un temps envisagée puis abandonnée car :

- L'hôpital serait à l'étroit sur 3 ha, sauf à l'étendre à l'Est sur le parc d'activité Victor-Hugo, de construction récente, occupé et actif. Une telle acquisition alourdirait le budget et allongerait les délais de réalisation.
- En cas de crue millénaire, il se situerait en zone submersible quand la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie demande un maintien de l'activité de l'établissement de santé en pareille circonstance.
- Le terrain serait trop vaste pour l'université, qui ne dispose de financements que pour les surfaces strictement nécessaires à l'enseignement et à la recherche.

## VI/ Recommandations des garants

L'absence d'alternative à la localisation actuelle est une fragilité du projet et un motif de contestation de la sincérité de la concertation.

**L'inversion des emplacements** de l'hôpital et de l'université apparaît à ce stade comme l'unique amendement envisageable à un projet en passe d'être porté par l'Etat. En dépit des contraintes, principalement financières, pesant sur ce scénario, les garants invitent les maîtres d'ouvrage et leurs tutelles à y porter toute l'attention qu'il mérite.

Une question de bon sens est posée par les habitants, qu'une contribution écrite résume dans les termes suivants : « L'emplacement prévu du futur Campus ne sous-estime-t-il pas les besoins réels d'espace d'un programme très complexe ? Ne prend-on pas le risque de densifier à l'excès un espace urbain déjà très contraint et de rendre l'utilisation du futur Campus peu compatible avec sa fonction d'accueil de patients et de leurs familles ? » Les garants partagent ce type de questionnements.

Dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques, l'Etat a fait preuve de sa capacité à rapidement libérer des terrains à Saint-Ouen. Il serait certainement à même d'intervenir efficacement pour que l'espace asymétrique aujourd'hui pressenti pour accueillir le Campus - qui durera bien au-delà d'un été - devienne un rectangle. Tout en œuvrant à une relocalisation proche des activités soumises à expropriation, à l'exemple des réflexions en cours sur le déplacement du magasin Conforama (l'un des plus rentables de l'enseigne) non loin du site devant être délaissé. Pour reprendre un propos issu de la concertation, élargir le périmètre du Campus « permettrait aux différents architectes d'alléger les contraintes spatiales de leurs propositions ».

Construire un hôpital résilient face au risque d'inondation millénaire est pleinement justifié sur un Campus qui affiche une ambition environnementale élevée et « portera une exemplarité en matière d'éco-responsabilité ».

Dans le cas d'une inversion des emplacements, la rétrocession à la ville de l'hectare superflu pour l'activité de l'université pourrait être étudiée : la demande est forte pour des commerces/services au voisinage ou au sein du Campus et, plus forte encore, pour des espaces verts, rares à Saint-Ouen et fréquents aux abords des hôpitaux parisiens, tel Bichat.

Si l'implantation du Campus à Saint-Ouen sera créatrice nette d'emplois, elle accélère néanmoins la fermeture programmée de l'usine PSA. Décider de qualifier d'intérêt général le projet de Campus suppose de la part de l'État d'avoir préalablement apporté des **garanties réelles aux salariés** concernés et favorisé des accompagnements individuels efficaces. L'AP-HP a identifié une poignée de reclassements possibles en son sein et auprès de ses partenaires (Ville de Paris, SNCF, RATP). Il convient d'aller au bout de ces explorations.

**Un continuum de concertation** avec les riverains et les futurs usagers du site sera nécessaire pour suivre le rendu des études, les résultats des concours d'architecture puis le chantier, selon un processus qui reste à formaliser.

## VII/ Annexes

### Annexe 1 – Annonce d'une réunion organisée par diverses structures hostiles au projet

**Pas ça, pas comme ça, pas là !**  
**Réunion de mobilisation sur le projet d'Hôpital Grand Paris Nord à Saint-Ouen**

Patrimoine collectif et outil de santé publique, lieu de soins et de prévention, **l'hôpital public est menacé** : compression des dépenses de santé et quête de rentabilité aboutissent à un service au rabais pour les patients et à une dégradation des conditions de travail pour les professionnels de santé.

A Saint-Ouen, l'illustration de cette logique managériale et de réduction des coûts de la santé publique, c'est **le projet d'Hôpital Grand Paris Nord**, fusion des hôpitaux Bichat et Beaujon dans un nouvel hôpital qui sera situé à la place de l'actuelle usine PSA. Ce projet coûtera 1 milliard d'euros et aboutira à la réduction de la capacité d'accueil de 500 lits par rapport aux deux hôpitaux actuels, alors que la population s'accroît et que le nombre de médecins par habitant en Seine-Saint-Denis est largement inférieur à la moyenne nationale. Pour faire baisser les dépenses publiques, le projet prévoit également un hôtel des patients pour les soins de suite, dont une partie des frais seront reportés sur les mutuelles, donc sur les patients !

Le projet actuel, 130 000 m<sup>2</sup> près du métro Garibaldi entre les rues du Capitaine Glamer, Farcot et Louis Blanc, dans une zone urbaine dense aux transports congestionnés, sans accès direct aux grands axes routiers et sans parking public pour accueillir le personnel et les visiteurs dégradera le cadre de vie des habitants et risque d'aboutir à la dévitalisation du centre-ville


Enfin, ce projet sera une catastrophe pour l'emploi local puisqu'il aura pour conséquence la fermeture de l'usine PSA et du magasin Conformia, qui emploient plusieurs centaines de salariés. Le discours officiel vantant la création de milliers d'emplois est mensonger : il ne s'agit que du déplacement de quelques centaines de mètres d'emplois qui existent déjà.

**L'installation d'un nouvel hôpital à Saint-Ouen doit se faire en concertation avec les citoyens. Nous voulons être associés à ce projet et qu'un débat local soit organisé avec les habitants.**


Notre collectif vous invite à une grande réunion de mobilisation le :

**mercredi 5 décembre 2018 à 19 heures à la salle Barbara,  
5 rue des écoles à Saint-Ouen (métro mairie de Saint-Ouen).**


En présence du Dr **Christian Prudhomme**, médecin urgentiste SAMU 93, CGT Santé, du Dr **Hakim Bécheur**, médecin chef à l'Hôpital Bichat, mouvement Générations, de **militants syndicaux représentants les salariés** de l'Hôpital Bichat, de l'usine PSA Saint-Ouen et de Conformia et du collectif comité local du mouvement **Générations**, **Saint-Ouen l'insoumise**, section locale du **Parti Communiste**, groupes municipaux d'opposition **Avenir Saint-Ouen** et **Tous Unis pour Saint-Ouen**, groupe local **Europe Ecologie - les Verts** et associations **Soigne ta gauche** et **CitoyenSolidaires**.




GÉNÉRATIONS  
LE MOUVEMENT



TOUS UNIS POUR SAINT-OUEN  
Groupe d'opposition municipale



Saint-Ouen Soigne ta gauche !  
Initiatives et Démocratie pour Saint-Ouen  
L'insoumise



PCF  
PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS



CitoyenSolidaires



GROUPE LOCAL SAINT-OUEN  
COMITÉ LOCAL D'OPPOSITION



AVENIR  
SAINT-OUEN  
GROUPE MUNICIPAL D'OPPOSITION

## **Annexe 2** - Pétition lancée en décembre 2018 par les organisateurs de la réunion du 05/12/18

*Le projet d'Hôpital Grand Paris Nord prévoit la fusion des hôpitaux Bichat (Paris XVIIIème) et Beaujon (Clichy) à Saint-Ouen. Ce projet à 1 milliard d'euros abaisse la capacité d'accueil pour les malades par rapport aux deux hôpitaux actuels, ne répond pas aux enjeux de santé et aura des conséquences lourdes sur le centre-ville de Saint Ouen et sur l'emploi*

**Un projet à 1 milliard d'euros qui va dégrader la capacité d'accueil pour les malades.** Ce projet, c'est 38% de places en moins pour les patients (500 lits en moins), à un moment où nous sommes de plus en plus nombreux, avec de nouveaux logements construits dans les Docks de Saint-Ouen, l'éco-quartier de L'Ile-Saint-Denis ou encore le quartier Pleyel à Saint-Denis. De plus, la diversité et la qualité des soins risquent d'être appauvries. Ce projet ne correspond donc ni aux besoins de la population actuelle, ni aux besoins des populations qui s'installent et s'installeront sur le territoire au cours des années à venir.

**Un projet qui n'est pas à la hauteur des enjeux de santé publique.** Il est incontestable que l'hôpital Beaujon n'est plus aux normes et constitue un scandale sanitaire. Cependant, la rénovation de l'hôpital Bichat doit être étudiée pour qu'il continue à apporter une réponse aux besoins sanitaires des habitants de Saint-Ouen comme à ceux de Paris et de sa banlieue Nord (900 000 habitants). Il faut par ailleurs doter le territoire de Plaine Commune d'un nouvel hôpital pour rattraper le retard du Département en matière d'accès aux soins.

**Un projet aux conséquences désastreuses pour le centre-ville de Saint-Ouen.** Le premier terrain envisagé, dans la ZAC des Docks, semble avoir été abandonné, notamment parce qu'il se situait en zone inondable. L'implantation à l'étude sur l'usine PSA, c'est 130 000 m<sup>2</sup> entre Garibaldi et le Boulevard Victor-Hugo sur des terrains pollués, accessibles uniquement par la ligne 13 du métro, sans accès direct aux grands axes routiers, équipé d'un hélicoptère. La construction d'un équipement de cette envergure, dans cette zone dense, entraînera des contraintes lourdes et permanentes pour les habitants.

**Un projet qui détruira des emplois.** La construction d'un hôpital à Garibaldi signifierait la fermeture de l'usine PSA, qui emploie près de 400 personnes. Nous ne partageons pas l'orientation prise, qui consiste à envisager la fermeture de ce site industriel. Nous déplorons par ailleurs qu'aucun projet à vocation industrielle, qui pourrait contribuer à créer des emplois locaux, ne soit aujourd'hui à l'étude pour ce site.

**Une absence d'information et de concertation avec les habitants.** Aucune transparence n'est faite sur ce dossier, dont les éléments fuient peu à peu par la presse. Aucune concertation n'a été organisée avec les habitants. Par ailleurs, le plan local d'urbanisme ne permet pas la réalisation d'un hôpital sur le site de l'usine PSA.

La construction d'un hôpital dans la banlieue Nord de Paris est une nécessité, mais celui-ci doit être à taille humaine, complémentaire de la médecine de ville et du réseau des centres de santé afin d'améliorer l'accès aux soins et de réduire les inégalités de santé.



Les pouvoirs publics (Etat, Agence régionale de santé, Assistance publique - Hôpitaux de Paris) doivent retravailler les hypothèses d'implantation en prenant le temps de reprendre dans son ensemble le projet pour envisager toutes les solutions possibles, notamment la rénovation de l'hôpital Bichat.

**En conséquence, nous demandons :**

- L'étude de nouvelles implantations du projet d'Hôpital Grand Paris Nord au regard du territoire de santé et des besoins des patients ;
- Le développement et la modernisation de l'offre de santé par rapport à ce qu'elle est actuellement à Beaujon et Bichat ;
- L'organisation d'un véritable débat local avec les citoyens et les professionnels de santé.



## **Grand Hôpital à Saint-Ouen : destructeur d'emplois sans répondre réellement aux besoins des populations**

L'Hôpital Grand Paris Nord, c'est la fusion des hôpitaux de Bichat et Beaujon à St-Ouen, avec la suppression de 1 000 emplois dans le secteur de la santé et 500 lits en moins pour la population

Ce projet ne répond pas aux enjeux de santé et il aura de lourdes conséquences sur l'emploi, l'environnement (transports et nuisance) et les conditions de vie des Audoniens.

L'implantation de ce projet doit se faire sur les sites de PSA et Conforama.

Pour PSA c'est la suppression de 350 emplois industriels, dans un secteur, l'emboutissage dont St-Ouen est l'une des dernières usines en France.

La direction de PSA se cache derrière la décision de l'AP-HP pour dire " nous on n'y peut rien on est obligé de fermer" alors que la fermeture est programmée depuis de longues années !

Conforama, c'est 109 salariés qui sont concernés, magasin qui est un des plus performants en France.

La CGT exige :

- Le maintien des sites de PSA et de Conforama sur St-Ouen
- Le maintien de tous les emplois
- Le développement et la modernisation de la santé sur les hôpitaux de Bichat et Beaujon, et la construction d'un 3ème hôpital pour répondre aux besoins de la santé, sans expropriation d'entreprise.

**C'est avec toute la population  
que nous pourrons stopper ce projet.**

*Saint Ouen le 28 janvier 2019*

## **Annexe 4/** Mail adressé par les garants au maire de Saint-Ouen le 21/12/18

Monsieur le Maire,

Nous avons suivi, jeudi 20 décembre 2018, la première réunion publique sur le projet de Campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord, au nom de la Commission nationale du débat public, qui nous a nommés garants de cette concertation.

Bien que le journal municipal n'ait pas ouvert ses colonnes à l'annonce de cette réunion, celle-ci a drainé une centaine de personnes - dont plusieurs conseillers municipaux d'opposition.

Sur cet équipement appelé, dans la configuration aujourd'hui débattue, à profondément remodeler le centre-ville, le positionnement du maire de la ville d'accueil était attendu. Il nous semble que vous avez d'ores et déjà émis des réserves sur ce projet. Nous regrettons que vos arguments, qui intéressent les Audoniens et les maîtres d'ouvrage, n'aient pas enrichi la concertation qui s'engage. De prochains échanges, programmés jusqu'à début février (1), vous donneront l'occasion de vous exprimer. Si votre agenda ne vous laissait toutefois pas de disponibilité, un adjoint ou proche collaborateur pourra porter votre message.

Sur ce sujet qui mobilise vos administrés, les communautés enseignante, étudiante et hospitalière, nous apprécierions par ailleurs que la commune réserve le meilleur accueil aux maîtres d'ouvrage, qui recherchent des salles de réunion au plus près des citoyens concernés.

Vous sachant gré de l'intérêt porté à notre démarche,

Nous vous prions d'agréer Monsieur le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

Laurence Madoui et Jean-Pierre Tiffon  
Garants CNDP

1 : en particulier lors de la réunion du 29/01/19 consacrée à l'insertion urbaine de l'ouvrage

## **Annexe 5/ Réponse du maire de Saint-Ouen reçue le 08/02/19**

Chère Madame, Cher Monsieur,

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre courriel, par lequel vous m'interpellez au sujet de la concertation du projet de Campus Hospitalo-universitaire Grand Paris Nord.

Pendant deux ans, j'ai pris part à toutes les réunions et négociations avec l'APHP et l'Etat conduisant François Hollande alors Président de la République, à venir inaugurer le site d'implantation retenue et entériné dans le protocole d'accord signé par toutes les parties prenantes en décembre 2016.

Quelques mois plus tard, la décision unilatérale de suspendre les démarches pour installer l'Hôpital à l'endroit prévu dans la Zac des Docks met à mal tout le travail et l'énergie déployée, sans compter la perte financière engendrée dans le bilan de la Zac.

Vous comprendrez donc qu'aujourd'hui, je suis dans l'attente de perspectives fermes et définitives de l'État pour ce projet de dimension métropolitaine.

Néanmoins, conscient de la nécessité d'échanges et d'informations auprès de la population, j'ai le plaisir de vous informer que la ville a mis à disposition sur l'ensemble des dates demandées la salle Barbara. D'ailleurs les élus municipaux de la ville y étaient bien présents comme je pense que vous l'avez remarqué.

Aussi, et contrairement à ce que vous indiquez dans le mail, le journal municipal et le site internet ont relayé les informations relatives à la démarche de concertation.

Enfin, je rajoute qu'il vous est possible de consulter l'exposition de la concertation dans notre centre administratif depuis début janvier.

Demeurant à votre écoute,

Je vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, en l'assurance de ma parfaite considération.

William DELANNOY

Maire de Saint-Ouen-sur-Seine





Commission nationale  
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris - France  
T. +33 (0)1 44 49 85 50  
[contact@debatpublic.fr](mailto:contact@debatpublic.fr)  
[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)